Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20261103-2026_148_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES RELATIF AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN (SIEA) : COMPTES, GESTION ET DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT SUR LA PÉRIODE 2018-2025 (5.7)

L'an deux mille vingt-six, le 02 novembre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de conseillers présents :	23
Nombre de conseillers votants :	33
Date de convocation du Conseil :	**23 octobre 2026**
Date d'affichage de la convocation :	**23 octobre 2026**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs PELLÉ, VENARRE, DESAY, CRUYPENNINCK, REI (adjoints), Mesdames LUZZI, ASSENARE, VANEL-NORMANDIN, COSSARD, BOUILLOT, VUILLIOT, PELLETIER, MARTINEZ et Messieurs LEVITRE, ROBBEZ, SIGAUD, PUGNET, FILLION (conseillers).

Pouvoirs :

Mme CETTIER donne pouvoir à Mme LUZZI,
Mme PONTILLE donne pouvoir à Mme PELLETIER,
Mme GERVIER donne pouvoir à Mme GILLET,
Mme GAYET-CHICHIGNOUD donne pouvoir à Mme MARTINEZ,
M. MORENO donne pouvoir à M. REI,
M. CADOUX donne pouvoir à M. DUNAND,
M. LOUHACHI donne pouvoir à M. PELLÉ,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. GALOYER donne pouvoir à Mme COSSARD
M. BOCQUET donne pouvoir à M. FILLION.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes concernant les comptes, la gestion du SIEA et le déploiement du Très Haut Débit sur la période 2018-2025,

CONSIDÉRANT le rapport d'observations définitives établi par la Chambre régionale des comptes,

CONSIDÉRANT l'obligation d'information des collectivités membres du syndicat,

CONSIDÉRANT la nécessité pour le conseil municipal d'en prendre connaissance et d'en débattre,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA),

- **PREND ACTE** de la tenue du débat portant sur les observations et recommandations formulées par la Chambre.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 03 novembre 2026.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Le maire,
Patrice DUNAND

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 06 novembre 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 06 novembre 2026.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20261103-2026_148_DEL-DE